

# Astory Finance

## Un musée en location dans l'entreprise

SI LE LEASING D'ŒUVRES D'ART A LE VENT EN POUPE, PEU D'ACTEURS SONT SPÉCIALISÉS DANS LA PHOTOGRAPHIE. EN 2022, SÉBASTIEN ASTRE A DONNÉ NAISSANCE À ASTORY FINANCE. CETTE SOCIÉTÉ DE LOCATION FINANCIÈRE CONSEILLE LES CHEFS D'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION D'UN TIRAGE DE COLLECTION, NOTAMMENT GRÂCE À UN OUTIL NUMÉRIQUE INNOVANT.

interview par **Romane Pellen**

#### YVES MARCHAND & ROMAIN MEFFRE

*Proctor's Theater, Troy, New York, États-Unis, 2012. Parmi les œuvres présentées à la galerie Polka, cette photographie (entre 5000 et 8500 euros, selon les formats) peut être acquise en leasing, via Astory Finance.*

#### La pratique du leasing existe dans l'art depuis plusieurs années. Quelle est la spécificité d'Astory Finance ?

**Sébastien Astre** Tout d'abord, je préfère employer le terme de location financière, car le mot "leasing" est un abus de langage. Si la pratique se multiplie en effet depuis longtemps dans le secteur, mon objectif, en créant Astory Finance, était double : me positionner sur des marchés de niche, en accompagnant des galeries avec des positionnements clairs, comme par exemple la photographie ; et revoir totalement la façon dont est proposée la location financière dans ce domaine en créant un outil numérique clés en main, réservé aux chefs d'entreprise.

Je suis moi-même un amateur d'art très sensible au digital, à la gestion de patrimoine et à l'optimisation fiscale. Après avoir travaillé dans le milieu de la tech et le secteur bancaire, je me suis rendu compte que pour acquérir des œuvres il fallait disposer d'un budget substantiel et de liquidités disponibles. Or en France, pays de la culture, nous avons un Code des impôts qui permet d'acheter des œuvres d'art dans d'excellentes conditions lorsqu'on est chef d'entreprise. C'est ce qui m'a donné envie de créer Astory Finance.

#### Concrètement, comment fonctionne cet outil en ligne ?

Imaginons : vous êtes chef d'entreprise ; vous entrez dans une galerie d'art pour votre plaisir et vous tombez sur une photographie qui vous plaît. La solution basique consiste à en demander le prix et à payer le tirage en une seule fois.

Avec Astory Finance, il existe une solution qui permet de passer par une période de location pour échelonner le paiement, sous forme de loyer mensuel, et de bénéficier d'une réduction d'imposition.

Pour cela, nous avons créé une expérience utilisateur 100 % numérique. Avec son téléphone, le client peut aller sur le site internet d'Astory Finance et créer un compte. Il indique directement sur l'application le nom de son entreprise. Sur son téléphone, toujours, il renseigne le prix de l'œuvre et peut voir en temps réel ce que cela représente en matière de loyer. A l'aide d'un curseur, il choisit lui-même la durée de location (de treize mois minimum à quarante-huit mois maximum). Puis, il valide. Astory Finance génère le contrat en ligne, qu'il signe. Astory règle ensuite directement la galerie et le client peut repartir avec son œuvre. Plutôt que de dépenser tout de suite des milliers d'euros, la location financière offre la possibilité de lisser le prix d'achat, mais aussi de déduire le loyer mensuel des résultats de l'entreprise et donc d'optimiser notamment l'impôt sur les sociétés.

#### N'importe quel dirigeant peut y prétendre, quelle que soit la taille de son entreprise ?

Tout à fait. C'est l'un des avantages d'être installé dans un pays très sensible à la culture. Nous parlions de l'aspect financier et des économies fiscales, mais la location financière a une autre vertu de taille : celle de faire entrer l'art dans l'entreprise pour le plaisir de tous ses collaborateurs, comme pour celui de ses clients. C'est un moyen d'embellir les locaux professionnels et de donner une image de marque très forte. Vous avez un musée au sein de votre entreprise !

#### L'idée, c'est que les chefs d'entreprise collectionnent plusieurs œuvres ?

Oui. Nous souhaitons leur offrir la possibilité d'en avoir plusieurs, mais aussi d'en changer régulièrement. Quand une entreprise achète une œuvre, elle se dit qu'elle la changera d'ici deux ou trois ans, mais elle ne le fait jamais. La pièce finit par prendre la poussière. La location financière offre la possibilité d'alterner très facilement. A la fin de la location, nous proposons au dirigeant d'acquérir à titre personnel l'œuvre pour un tarif symbolique, 5% du prix d'achat de départ.

#### Comment est-ce légalement possible ?

Tout simplement parce que la société n'achète pas l'œuvre. C'est Astory Finance qui l'acquiert pour le compte de



© Yves Marchand & Romain Meffre / Courtesy Polka Galerie.

son client, avance l'argent et la lui loue. Elle n'est donc jamais la propriété de l'entreprise [lire encadré].

**Comment Astory Finance s'y retrouve ?**

En prenant une marge locative. Comme pour un appartement, par exemple. L'énorme avantage, dans notre cas, est que cette marge est intégrée dans les loyers que nous versent nos clients, et que les chefs d'entreprise économisent sur l'impôt sur les sociétés.

**Quel accueil a été réservé à Astory Finance par les galeries ?**

Il y a eu une véritable adhésion très rapidement. Pour ces acteurs du marché, c'est un outil d'aide à la vente et cela raccourcit les délais. Pour des ventes importantes, les parti-

culiers demandent souvent à payer en plusieurs fois, alors qu'avec Astory ce n'est pas le cas : la galerie est payée, le jour J, de l'intégralité de la somme.

**Comment sait-on si une galerie est partenaire d'Astory Finance ?**

On ne le sait pas, c'est une surprise [rires]. Nous fonctionnons beaucoup par le bouche-à-oreille. C'est une sorte de club privé où il faut être invité pour entrer ! Pas plus tard que la semaine dernière, un client a fait découvrir Astory à une galerie. Ça veut dire que ça fonctionne bien, c'est le meilleur indicateur ! ■

Plus d'informations sur [www.astory.finance](http://www.astory.finance)

**QUE DIT LA LOI ?**

Pour s'assurer de la légalité de cet outil de financement d'œuvres d'art, maître Alexandre Riou, associé du cabinet 186 Avocats, a accompagné Sébastien Astre dans le montage juridique d'Astory Finance. « Un contrat de location simple est conclu entre Astory Finance et la société de son client, indique Alexandre Riou. Les loyers sont fixés et déterminés à l'avance en fonction du montant de l'œuvre. » Seule contrainte, la pièce ne peut pas être installée dans le bureau du dirigeant. Elle doit habiller les murs d'une salle de réunion, du hall d'entrée ou des couloirs pour profiter à tous, la location se faisant dans l'intérêt de la société. « A côté de ce contrat, il y a une promesse unilatérale de vente entre Astory Finance et le dirigeant », poursuit-il. Cela signifie que, au terme de ce contrat de location, le dirigeant a le droit d'acquérir l'œuvre à un prix avantageux. Mais comment être certain qu'il ne s'agit pas d'un abus de bien social ? « Tout simplement parce que l'œuvre d'art n'entre jamais dans le patrimoine de la société. » Pendant toute la durée de la location, Astory Finance reste propriétaire de l'œuvre. Or, pour qu'il y ait abus, il faut, comme son nom l'indique, un bien social.